



BULLETIN D'ADHÉSION 2025

Je M'engage pour Tours (JM'Tours)

Mes coordonnées

Madame Monsieur

N° d'adhérent.e : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Nationalité : _____

Date de naissance : _____ / _____ / _____

Adresse postale : _____

Ville : _____

Code postal : _____

Adresse mail : _____ @ _____

N° portable : _____

Profession : _____

Mandat(s) électif(s) actuel(s) : _____

J'adhère

Cotisation simple membres actifs 30 €

Cotisation étudiants et demandeurs d'emploi Éxonéré

Je donne

Exemple 30 € soit 10,20€ après réduction d'impôt

Droits d'entrée membres bienfaiteurs

Exemple 60 € soit 20,40€ après réduction d'impôt

Exemple

300 € soit 102€ après réduction d'impôt

Exemple 100 € soit 34,00€ après réduction d'impôt

Exemple

1 000 € soit 340€ après réduction d'impôt

Montant libre € soit€ après réduction d'impôt égale à 66% de la somme versée

Réduction d'impôt

Votre adhésion/votre don est plafonné à 7.500 € par personne physique et par an et vous donne droit à une réduction annuelle d'impôt sur le revenu pour 66% de son montant, dans la double limite de 20% du revenu imposable et de 15.000 € de dons par foyer fiscal. Pour cette année 2025, un reçu à joindre à votre déclaration de revenus vous sera adressé au Printemps 2026 à votre adresse fiscale (qui doit être celle mentionnée sur ce document).

Votre règlement

- par chèque à l'ordre de l'A.F.JM'TOURS (adressé au siège social 7 rue de la Serpe - 37000 TOURS)
- par virement sur le compte bancaire ouvert par l'A.F.JM'TOURS auprès de la Banque Populaire Val de France à TOURS : IBAN : FR76 1870 7006 0218 8970 760 - BIC : CCBPFRPPVER
- par carte bancaire sur le site Hello Asso (accès en scannant ce Qr code)
en retournant le présent bulletin d'adhésion au siège social 7 rue de la Serpe - 37000 TOURS
L'A.F.JM'TOURS est l'association de financement de JE M'ENGAGE POUR TOURS (JM'TOURS), agréée le 15 Septembre 2022 par la CNCCFP, sous le N° d'agrément 1572.
- En cochant cette case, je certifie sur l'honneur que mon règlement provient de mon compte bancaire personnel et non d'un compte d'une personne morale et, conformément à l'article 11-4 de la loi n°88-227 du 11 mars 1988, que je suis de nationalité française ou résidant en France.
- J'ai lu et j'accepte les mentions d'informations relatives au plafond légal et au recueil des données personnelles ci-dessous.
- En remplissant mes coordonnées, j'accepte de recevoir des communications à caractère politique de l'association JE M'ENGAGE POUR TOURS (JM'TOURS).



Date :

Signature :

PLAFOND LÉGAL :

Dans le cadre de la loi n°88-227 du 11 mars 1988 relative à la transparence de la vie publique, la somme annuelle des cotisations et dons versés par une personne physique à une ou plusieurs associations agréées en qualité d'association de financement, ou à un ou plusieurs mandataires financiers d'un ou de plusieurs partis politiques, est plafonnée à 7.500 € (15.000 € par foyer fiscal). Cela signifie que l'ensemble des dons et cotisations que vous verrez sur l'année aux différents partis politiques que vous souhaitez soutenir ne peut excéder 7.500 € (15.000 € par foyer fiscal).

Conformément à l'article 11-4 de cette loi, une personne physique peut verser un don à un parti ou groupement politique si elle est de nationalité française ou si elle réside en France. Les personnes morales à l'exception des partis ou groupements politiques ne peuvent contribuer au financement des partis ou groupements politiques, ni en consentant des dons, sous quelque forme que ce soit, à leurs associations de financement ou à leurs mandataires financiers, ni en leur fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. L'article 11-5 de cette même loi dispose que « Ceux qui ont versé des dons à un ou plusieurs partis politiques en violation de l'article 11-4 sont punis d'une amende de 3750 euros et d'un an d'emprisonnement ». POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES :

La demande d'adhésion est soumise au traitement mentionné dans les statuts et le règlement intérieur de l'association JE M'ENGAGE POUR TOURS (JM'TOURS)

Les informations que vous nous communiquons sont exclusivement réservées à l'usage de l'association JE M'ENGAGE POUR TOURS (JM'TOURS) et de l'A.F.JM'TOURS.

Vous consentez à ce qu'elles soient utilisées pour des opérations de communications politiques, pour la gestion de vos adhésions/dons et de nos relations.

En application des articles 38 et suivants de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant.

Pour exercer vos droits, vous pouvez nous adresser un courrier à JE M'ENGAGE POUR TOURS - JM'TOURS - 7 rue de la Serpe - 37000 TOURS